

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de PRADINES.

Le Mardi 05 décembre 2023 à 20H00 à la Mairie de Pradines.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.
A PRADINES, le 28 Novembre 2023.



A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

- **Délibérations à prendre :**
- Délibération relative à l'adhésion au groupement d'achat pour le marché GAZ auprès du S.I.E.L.
- Délibération Projet de redynamisation du centre-bourg de Pradines
- Participation au frais de chauffage, d'entretien de la salle des sports du Collège de Régny pour les cours d'éducation physique.
- Demande de subvention au Département pour la Voirie 2024.
- Demande de subvention au Département pour les Amendes de Police 2024.
- Délibération relative à l'élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC).
- Avis sur la modification de droit commun n° 01 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
- Fixation de la durée et des montants d'amortissement des travaux réalisés en 2021-2022-2023 sur le budget Assainissement (M49).
- Délibération autorisant le Maire à demander une subvention auprès du Département pour l'Aménagement de la Place de Lavally.

- **Sujets à discuter :**
- Travaux Place de Lavally
- Travaux d'éclairage du terrain de football.
- Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM).
- Point sur le Centre de Loisirs
- Point sur les travaux sous le préau.
- Point sur la Voirie.
- Actualisation du Site Web.

• **Questions diverses.**



Fait à PRADINES, le 28 Novembre 2023.
Le Maire,
Charles BRUN

POUVOIR

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à

- De me représenter à la réunion du Conseil Municipal de

Convoqué pour le

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous les votes et signer tous les documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Le